

Monteur en installations sanitaires

1^{ère} session 2020



Appelé plus communément plombier, le monteur en installations sanitaires, consacre une part importante de son temps aux réparations d'urgence, mais c'est aussi un ouvrier qualifié qui installe et entretient les canalisations industrielles et domestiques d'eau, de gaz ou d'air comprimé.

Il travaille d'après le plan du maître d'œuvre qui indique la répartition et l'emplacement des appareils ainsi que le parcours des canalisations. Il peut mettre lui-même au point des schémas d'installation à partir de ses propres relevés.

Son activité :

- Il repère les emplacements des conduites et des appareils.
- Exécute des percements des différentes parois (murs, planchers et cloisons).
- Il façonne, assemble, des canalisations et les raccorde aux appareils sanitaires.
- Il met en service l'installation.
- Dans une construction neuve, il intervient par étapes successives, en coordination avec les différents corps d'état.
- En début de chantier : pose des réseaux.
- En cours de chantier : pose des appareils sanitaires liés au bâti (baignoire, bac à douche, appareils suspendus ou encastrables).
- En fin de chantier : pose d'appareils sanitaires (chauffe-eau solaire, électrique, thermodynamique, ...), pose d'installations aérauliques (ventilation naturelle, ventilation mécanique simple flux et double flux en habitat individuel)
- Il effectue aussi des réparations et des mises en état : fuites d'eau, réparation de robinets, remplacement d'appareils.

Même si elle demeure très manuelle, la plomberie a connu d'importantes évolutions techniques au cours des dernières années. De nouveaux matériaux, comme le plastique, sont apparus. Ils s'ajoutent à l'innox, au fer, à l'acier, au zinc et au cuivre. Une certaine veille technologique est donc nécessaire.

↪ Débouchés

Le titulaire de ce diplôme exerce des activités de plomberie (intervention sur des compteurs d'eau, installation de salles de bains, de piscines...) dans une grande entreprise ou chez un artisan.

La plupart du temps les emplois se trouvent dans les entreprises de petite taille (moins de vingt salariés), qui rencontrent d'ailleurs des difficultés pour recruter du personnel qualifié.

↪ Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

↪ Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

- Langue vivante étrangère : anglais, coeff. 1

Enseignements professionnels

Enseignement technologique et professionnel :

- Les élèves apprennent à organiser leur travail, à préparer, choisir les matériaux et les outils, respecter les étapes de la réalisation de l'ouvrage.
- Ils apprennent, à l'aide d'un plan, à tracer eux-mêmes des schémas fluidiques (transport d'eau, de gaz, de fuel...) ou électriques, à réaliser des installations et raccorder des appareils.
- Ils découvrent les différents matériaux (acier, inox, cuivre, aluminium, matériaux de synthèse, matériaux d'isolation et d'étanchéité...) et leur compatibilité.
- Ils étudient les produits de la profession (colles, adhésifs...) et les outils utilisés (coupe-tube, pinces à cintrer, chalumeau...)
- Les élèves acquièrent les règles d'hygiène et de sécurité au travail. Ils acquièrent également les méthodes de contrôle de qualité du travail effectué et de détection des défauts et malfaçons.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel

- Etude et préparation d'une intervention, coeff. 4
- Réalisation d'un ouvrage courant, coeff. 9 (dont 1 pour la vie sociale et professionnelle)
- Réalisation de travaux spécifiques, coeff. 2

Enseignement général

- Français et histoire géographie, coeff. 3
- Mathématiques - sciences, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 13 présents, 12 admis (soit 92.31% de réussite).

En 2018 : 9 candidats inscrits, 8 présents, 8 admis (soit 100,00% de réussite)

En 2019 : 22 candidats inscrits, 22 présents, 22 admis (soit 100 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 29 candidats présents, 26 candidats admis (soit 89,7% de réussite).

En 2019 : 31 candidats présents, 26 candidats admis (soit 83,9% de réussite).

En 2019 : 68 présents, 56 admis (soit 82.4% de réussite).

Candidats en apprentissage uniquement

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Autre CAP (en 1 an) dans une spécialité voisine : CAP Installateur thermique
- BP (Brevet professionnel) Monteur en installations de génie climatique
- BP Equipements sanitaires
- Mention complémentaire (MC) Zinguerie
- MC Maintenance en équipement thermique individuel
- Bac Pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
- Bac Pro Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Où se former en Occitanie

Académie de Montpellier

11 Lézignan-Corbières

CFA du bâtiment **A**

30 Méjannes Les Alès

CFA du bâtiment et travaux publics **A**

30 Nîmes

- Lycée Frédéric Mistral (*public*)
- 34 Montpellier**
CFA du bâtiment et TP Pierre Villeneuve **A**
Lycée professionnel Léonard de Vinci (*public*)
- 48 Mende**
IRFMA de la Lozère **A**
- 66 Perpignan**
CFA du BTP Marcel Mercader **A**
- Académie de Toulouse*
- 09 Foix**
CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège **A**
- 09 Pamiers**
Lycée polyvalent Pyrène (*Public*)
- 12 Onet-le-Château**
Campus des métiers (CMA de l'Aveyron) **A**
- 12 Rodez**
Lycée professionnel des métiers Alexis Monteil (*Public*)
- 31 Gourdan-Polignan**
CFA du Comminges **A**
- 31 Plaisance du Touch**
CFA des compagnons du devoir de Midi-Pyrénées **A**
- 31 Toulouse**
CFA du BTP Paul Riquet **A**
- 31 Toulouse**
Lycée des métiers Urbain Vitry (*Public*)
- 32 Pavie**
Ecole des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers **A**
- 46 Cahors**
CFA Ecole des métiers du Lot - CMA du Lot **A**
- 65 Tarbes**
École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**
- 81 Albi**
Université Régionale des métiers et de l'artisanat **A**
- 82 Montauban**
CFA de Tarn et Garonne - Ecole des métiers **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Zoom sur les métiers Les métiers du bâtiment
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

- Alès
04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr
- Bagnols sur Cèze
04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr
- Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr
- Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr
- Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr
- Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr
- Le Vigan
04 99 92 01 72 - ce.0301647c@ac-montpellier.fr
- Lunel
04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr
- Mende
04 66 65 05 17 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr
- Montpellier Celleneuve
04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr
- Montpellier Centre
04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr
- Montpellier Est
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr
- Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr
- Nîmes Centre
04 66 29 03 81 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr
- Nîmes Ouest
04 66 27 95 00 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr
- Perpignan
04 68 50 20 86 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr
- Pézenas
04 67 98 85 74 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr
- Prades
04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr
- Sète
04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

- CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr